



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'Agence

Séance du 4 juillet 2018

Personnels du siège

Au nom de toutes les organisations syndicales, le secrétaire du Comité demande à l'Agence que les instances de type Comité Technique ou Conseil d'Administration ne se tiennent pas le lundi. En effet, cela oblige les représentants du personnel tout comme les agents de centrale à travailler le dimanche pour préparer ces instances ou à voyager très en amont. Le directeur explique que le calendrier de fin d'année était très contraint mais qu'ils tâcheront d'être vigilants à l'avenir.

1- Approbation du CR de la séance du 13 mars 2018

Approuvé à l'unanimité. La FSU souligne à nouveau la très grande qualité de ce CR et sa fidélité de rendu des débats.

2- Paris/Nantes: mise en place du registre santé et sécurité au travail dématérialisé

La FSU tient à rappeler le constat qui avait été fait initialement : le registre papier n'était que très peu utilisé, il n'était pas à jour, peu fonctionnel etc. Il avait été donc convenu d'explorer la piste d'une dématérialisation du registre afin de permettre à tous les agents de centrale de le remplir depuis leur poste de travail. Parallèlement à cela, un travail de communication à destination des agents devait avoir lieu pour sensibiliser les personnels à ces problématiques et usages. Malgré un premier groupe de travail, les représentants de la FSU, tout en notant que le registre dématérialisé sera un bon outil pour les personnels, estiment toutefois que trop de questions demeurent en suspens et que leur demande de tenue refusée d'un deuxième GT aurait permis d'avancer plus en profondeur sur cette mise en place.

La FSU repose les questions auxquelles des réponses satisfaisantes n'ont pas été apportées : quid de la saisie du registre par les personnels du siège ou du public ne disposant pas d'une adresse diplomatique, et qui se chargera de saisir ces demandes sur le registre numérique, et à quelle fréquence ? Quid de la communication aux membres du CHSCT, ce que devrait permettre la dématérialisation ? Pourquoi les signalements d'un danger grave et imminent ne pourraient-ils pas être saisis en ligne comme pour les autres demandes et automatiquement converties en fichier PDF non modifiable ?

Selon l'Agence, les assistants de prévention seront chargés de la saisie des demandes papier après avoir été prévenus par les agents d'accueil. Le secrétaire du CHSCT sera automatiquement averti d'un dépôt d'une demande / ou d'une réponse par les assistants de prévention. Celui-ci en informera les autres membres du CHSCT.

Pour l'information des personnels, les assistants de prévention proposent indifféremment une note de service ou un courriel à l'ensemble des agents.

Les syndicats de la FSU (qui ne sont pas de cet avis et sont rejoints par les autres OS) conditionnent leur vote en faveur de la mise en place rapide de ce registre dématérialisé à la production et à la communication en amont d'une vraie note de cadrage à destination des personnels. En effet, la mise en place de ce registre ne doit pas se faire dans la précipitation et doit obligatoirement s'accompagner d'une note de service signée par le directeur expliquant l'importance du CHSCT et de ce registre ainsi qu'une notice explicative complète. Le directeur n'y voit aucune objection. Le secrétaire général précise que la voie de la note sera choisie et qu'un bilan sera fait dans un an pour voir s'il faut ajuster le dispositif. Il ajoute que ces informations seront présentes dans le livret d'accueil fourni aux nouveaux agents de centrale.

AVIS : **7 POUR**, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

3- Paris/Nantes: présentation des travaux d'aménagement des locaux

Nantes : Le DRH explique et présente les projets de travaux. Divers déménagements de services et décroissements sont prévus au 4eme et 5eme étage.

Paris : Au rez de jardin, outre l'agrandissement et aménagement du bureau des chefs de projets, l'essentiel porte sur la sécurisation, demandée par les représentants lors du CHSCT antérieur suite à la visite du 9 novembre 2017, de l'espace des systèmes d'information.

Le secrétaire rappelle que les représentants du personnels ici présents siègent pour traiter notamment des questions de conditions de travail. Il est donc impossible avec les documents fournis de donner un avis pour ces travaux (manque de côtes sur les plans, absence de la position des fenêtres, absences de présentation de la disposition du mobilier dans les bureaux etc.). Le CHSCT est une instance qui ne peut fonctionner dans ces conditions et une communication en amont aurait pu avoir lieu, voire une visite des locaux. Le début des travaux est programmé pour dans moins d'une semaine et sans consultation pointée par la FSU des services immobiliers. La présentation en CHSCT semble être une formalité pour la direction et non une étape essentielle pour traiter des conditions de travail des agents.

Une visite des locaux est demandée a minima par la FSU à l'issue des travaux.

AVIS : 0 POUR, 0 CONTRE, **7 ABSTENTIONS**

4- Suivi de CHSCT :

Paris : mesures prises suite à la visite des unités de travail du 9 novembre 2017

La FSU remercie les assistants de prévention pour le suivi des aménagements.

- portes coupe feu : la FSU s'étonne du délais de réaction de l'Agence et du propriétaire des bâtiments dans ce domaine. Il en va de la sécurité de tous et toutes en cas d'incendie. La FSU rappelle qu'une demande avait été faite avant le CHSCT du 13 mars (cf PV) aux propriétaires. A ce CHSCT, on nous annonce une réunion pour fin septembre, soit presque 1 an après notre premier signalement ! D'ici là, les représentants des syndicats de la FSU demandent à ce que des mesures soient prises urgemment, à savoir l'interdiction formelle du blocage de ces portes en

position ouverte malgré la contrainte que cela entraîne pour les agents vu le poids des portes. Opinion partagée par le directeur. Le SG indique qu'il débloque régulièrement ces portes en faisant retirer les cales qui ré apparaissent tout aussi régulièrement. Un rappel sera donc fait à tous les agents de centrale à ce sujet.

- rehausse au dessus des grilles de ventilation : du fait de la nécessité pour les agents d'accéder au réglage du chauffage sous les grilles, la solution d'installer des rehausses n'est pas retenue (cela empêcherait aussi l'ouverture des fenêtres). La FSU prend bonne note de ces conclusions mais demande quelles solutions sont proposées par la direction pour faire face au problème de stockage des dossiers par les agents. Le SG indique que la direction va se pencher sur la question tout en incitant les agents à stocker leurs dossiers sous forme numérique.
- problèmes de climatisation : le changement des groupes sur le toit a permis une amélioration mais les travaux se poursuivent.
- propreté des locaux (problème de poussière notamment) : la FSU demande à ce que le résultat de l'enquête lui soit transmis pour information.
- décalage des lumières dans le bureau du SEAC : les travaux seront réalisés durant l'été.
- service juridique : une lampe à LED avec variateur sera proposée à l'agent au 1er septembre, ainsi qu'un changement d'écran et de fauteuil.
- service communication : la réparation des plafonds a pris du retard suite à l'intervention sur le système de chauffage. Les travaux auront lieu durant l'été.
- ainsi que déjà dit antérieurement, la sécurisation des systèmes d'information sera effectuée durant l'été avec la pose de deux portes avec accès sécurisé. Mais pas de réponse ferme sur les autres points pour les SSI : demande d'une étude sur la qualité de l'air, demandes de solutions personnalisées pour l'éclairage, formation et sensibilisation aux gestes et postures de travail adaptées, réaménagement / rééquipement des postes de travail ...

5- Consultation des registres santé et sécurité et des DUERP des sites nantais et parisien

Aucune nouvelle notification sur le registre nantais. Un seul signalement dans le registre parisien pour un problème de climatisation désormais réglé.